



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

20 décembre 2001

Par l'équipe du Collectif

Numéro 85

Bulletin spécial!!!

JETER LES BASES D'UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ. C'EST LE POINT DE DÉPART. IL NOUS FAUT APPRENDRE À QUITTER L'ÉCHELLE DANS LAQUELLE NOUS SOMMES PRIS POUR ALLER ENSEMBLE SOUS L'ARBRE. HISTOIRE D'EN RAPPORTER UN REFUS D'EXCLURE, UN EMBARRAS D'ÉCHELLE, UNE CONSCIENCE DU BARREAU DU BAS ET LE DÉSIR DE VIVRE QUELQUE CHOSE DE PLUS HEUREUX, DE PLUS VIVANT.

Le projet

«Soutenir et développer, à travers l'action globale du Collectif et de son réseau, un ensemble d'actions et d'activités citoyennes impliquant au premier chef des personnes en situation de pauvreté et mettant à contribution leur expérience et leur expertise de la pauvreté dans une recherche commune visant à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté. Ceci en tenant compte du travail déjà accompli par le Collectif, qui a réuni un consensus important autour d'une proposition de loi cadre et programme comme moyen de concrétiser une telle visée dans un engagement effectif de la société québécoise et de ses institutions, de même que sur l'importance de réaliser des gains à court terme sur des mesures urgentes.

Ces actions et activités viseront à développer des connaissances, des pratiques et des transformations des façons de voir et d'agir qui tiendront compte des perspectives apportées par les personnes en situation de pauvreté sur un ensemble de questions touchant leur réalité. »



Un projet sur cinq ans pour prendre l'habitude du troisième principe de la proposition de loi du Collectif

Bonjour tout le monde! Voici une très bonne nouvelle. Grâce à une collaboration entre le Collectif et la Fondation Lucie et André Chagnon, nous allons pouvoir travailler assidûment au cours des cinq prochaines années à développer dans la société québécoise l'habitude d'associer les personnes en situation de pauvreté et leurs organisations aux processus qui les concernent. Cette initiative, intitulée «Avec», sera développée peu à peu, par essais et erreurs, en l'évaluant à mesure, autrement dit dans une approche évolutive. Le Collectif en sera le maître d'oeuvre et la Fondation en soutiendra le développement par son savoir-faire ainsi que par son financement.

Nous en sommes arrivés à ce projet en constatant une impasse qui bloque en ce moment l'avancement de notre travail. Les personnes en situation de pauvreté et leurs organisations sont les mieux placées pour guider la réflexion et l'action d'une société qui voudrait travailler sérieusement à jeter les bases d'une société sans pauvreté. Elles sont les mieux placées pour expliquer ce qui ne marche pas dans la situation actuelle. Elles sont aussi les mieux placées, on l'a bien vu à l'Assemblée nationale le 17 octobre dernier, pour témoigner de leur situation et de leurs efforts pour s'en sortir, pour défaire par un contact direct les préjugés à leur égard et mobiliser la société à agir avec elles. Le problème, c'est qu'elles sont assez systématiquement exclues des lieux où se prennent les décisions qui les concernent. C'est manifeste dans la façon du gouvernement de traiter le travail du Collectif. C'est inefficace et improductif. Il faut rompre cette quadrature du cercle.

Il faut apprendre à le faire, à toutes sortes de niveaux partout dans la société. Jusqu'à ce que ce soit devenu une habitude et qu'on ne puisse plus imaginer ne pas le faire. L'entreprise est innovatrice, d'emblée utile... et de longue haleine. Elle pourrait avoir un impact durable sur la transformation des mentalités et faciliter le saut qualitatif nécessaire pour en venir à imaginer les cadres permanents d'un Québec sans pauvreté.

Autrement dit l'idée est de mettre dès maintenant en application le troisième principe de la proposition de loi qui stipule que les personnes en situation de pauvreté et leurs associations soient associées à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures, programmes et processus qui les concernent. La Fondation Lucie et André Chagnon s'est

La nature de l'entente

Pour arrimer leurs contributions respectives, le Collectif et la Fondation seront en dialogue notamment à travers un comité de suivi. Ce comité verra au suivi de la réalisation de l'objectif et des activités faisant l'objet de la collaboration entre les deux organisations, notamment dans les moments charnières de l'évolution du projet, sur les points suivants: évaluation des activités réalisées, réalisation des objectifs, prévisions d'activités pour les étapes subséquentes, réorientations en cours de route, diffusion des résultats, poursuite ou cessation de l'entente.

La contribution financière de la Fondation couvrira le demi-temps de l'équipe actuelle, deux nouvelles personnes à l'animation et à la recherche, des personnes chargées de projet et d'événement ponctuels, des dépenses d'activité, des dépenses de promotion, ainsi qu'une part des dépenses fixes et des coûts de gestion.

Retenons toutefois que cette entente ne dispose pas de la responsabilité du Collectif de voir au financement du reste de ses activités courantes. Nous y reviendrons d'ailleurs bientôt.

Qui est la Fondation Lucie et André Chagnon?

La Fondation Lucie et André Chagnon, la plus importante fondation privée au Canada, a pour mission globale de contribuer à améliorer la santé physique, psychologique et sociale des individus, de leurs familles et de leurs communautés. Elle s'intéresse à des projets qui agissent sur les déterminants de la santé et qui offrent une solution globale, novatrice et durable, principalement dans un objectif de prévention.

Suite à une invitation qui lui a été faite par la Fondation au printemps dernier, le Collectif a présenté un projet qui a été bien reçu par la Fondation, d'où la présente entente.

intéressée depuis quelques mois au travail du Collectif. Tout en désirant pour sa part maintenir une position apolitique, elle souscrit à notre désir de mettre en œuvre de façon plus large ce troisième principe dans la société québécoise et d'en explorer les voies les plus prometteuses. Elle est prête à s'associer à nous là-dessus en tant que tiers solidaire disposé à en soutenir la réalisation.

La première année

Pour la première année, le projet «Avec» comportera cinq volets. **L'axe «implication des personnes en situation de pauvreté» de notre campagne de vigilance citoyenne permanente**, déjà bien commencé avec le 17 octobre à l'Assemblée nationale, se poursuivra notamment dans le cadre du forum citoyen ou de la section «chaque geste compte» de notre journal de campagne. **Un travail méthodologique et pédagogique** est prévu pour faire le bilan des savoirs-faire dans le réseau du Collectif sur l'implication des personnes en situation de pauvreté, pour repérer les outils pédagogiques et moyens déjà en usage, pour produire un guide pédagogique. Nous serons d'ailleurs en mesure de convoquer quelques journées de formation pour faciliter cette mise à jour. Ensuite nous aimerions développer avec vous, tel qu'on s'en est parlé l'an dernier lors de la tournée prébudgétaire, la méthode **des carrefours de savoirs**, qui a pour caractéristique d'impliquer des personnes en situation de pauvreté en tant qu'expertes dans un travail de construction de savoirs sur des questions qui les touchent. Cette méthode a fait ses preuves, qu'on pense par exemple aux travaux du Carrefour de savoirs sur les finances publiques. Il faudra d'abord la décrire, vous la présenter et vous la proposer. Notre objectif serait de réaliser ensuite une première série de carrefours avec des groupes intéressés du réseau sur des sujets relatifs à un contenu ou l'autre de la proposition de loi en produisant les outils d'animation et de diffusion correspondants. Un autre volet touchera à **la promotion et visibilité de la parole des plus pauvres à travers la production d'outils de communication**. Enfin nous chercherons à établir peu à peu **des échanges aux plans canadien et international**, pour diffuser l'expérience et nous arrimer avec des initiatives qui vont dans le même sens. Ces travaux seront menés avec la préoccupation d'identifier à mesure des questions de recherche ou des projets qui pourraient avoir un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles.

Le comité du troisième principe

Bien sûr, nous allons prendre tout ça peu à peu et à mesure. Pour accompagner la mise en œuvre puis l'évolution du projet, nous avons mis en route lors de la dernière rencontre du Collectif un comité dit «du troisième principe», dont ce sera le mandat et qui comprendra bien sûr parmi ses membres des personnes en situation de pauvreté.

Deux nouveaux postes

Nous allons aussi ouvrir deux postes au cours des prochaines semaines pour venir compléter l'équipe actuelle et prendre en charge progressivement le travail d'animation, de recherche, de méthode et de pédagogie nécessaire pour mener à bien cette nouvelle aventure. On vous en reparlera.

Mais d'abord, chapeau à la Fondation pour son ouverture. Et maintenant, à nos imaginations: c'est un départ! Non pas «pour», mais «avec»! 



**Collectif pour une loi
sur l'élimination de la
pauvreté**
C.P 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5
www.pauvrete.qc.ca
Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-0740
Courriel: pauvrete@clc.net
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon
dans la Basse-Ville de Québec.